

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01621 Numéro SIREN : 844 372 821 Nom ou dénomination : A.K.G.
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 3585

Greffe du tribunal de commerce de Nice



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/3585

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : A.K.G.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 844 372 821

N° gestion : 2019 B 01621



3585

A.K.G.

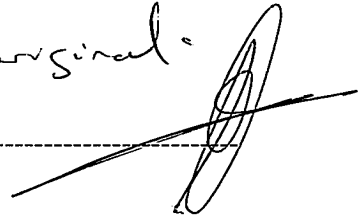
Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 15.000 Euros

Siège social : 06000 NICE, 26 rue Pastorelli.

R.C.S. : Nice 844 372 821

Certifié conforme
à l'original.



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le onze février à quinze heures, l'actionnaire unique, sur convocation verbale de la Présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rémunération du Président jusqu'à la fin du prochain exercice social clos le 30 septembre 2020,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Est présent :

- Monsieur Gwenaël FARDET,
Possesseur de

1.500 actions

Soit au total

1.500 actions

Sur les 1.50 actions composant le capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Gwenaël FARDET, Président.

L'actionnaire unique reconnaît avoir été régulièrement convoqué à cette assemblée et avoir reçu tous les documents prescrits par la loi.

Lectures des rapports de la Présidence et du texte des résolutions proposée à l'actionnaire unique ont été données.

Puis les résolutions suivantes sont ensuite adoptées par l'actionnaire unique :

PREMIERE RESOLUTION

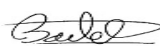
Il est rappelé que, suivant Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2019, l'actionnaire unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social qui commencera donc le 1^{er} octobre et se clôturera au 30 septembre de chaque année.

Par conséquent et à titre exceptionnel, l'exercice social qui a commencé à courir le 5 décembre 2018, date d'immatriculation de la société (étant précisé que la société a débuté son activité le 16 mai 2019) se clôturera au 30 septembre 2020.

L'article 22 des statuts a été mis à jour en conséquence.

SAS A.K.G.
Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2020 à 15h
Page 1 sur 2

FG



L'associé unique constate qu'à ce jour, Monsieur Gwenaël FARDET, Président, n'a perçu aucune rémunération.

Par conséquent, l'associé unique décide que Monsieur Gwenaël FARDET, Président, ne percevra aucune rémunération jusqu'à la fin du premier exercice social, soit jusqu'au 30 septembre 2020 et de reporter à une décision ultérieure la fixation de la rémunération qui pourrait être attribuée au Président de la Société.

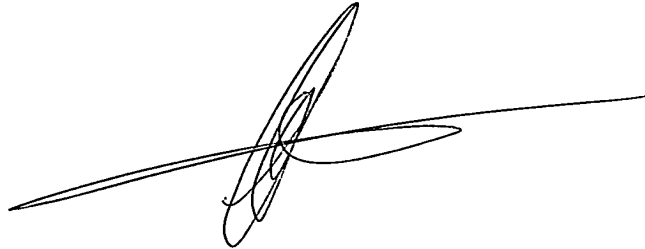
Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs à la présidence comme à tout porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.



SAS A.K.G.
Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2020 à 15h
Page 2 sur 2

